

Étienne II un diplôme qui stipule *une restitution* des provinces enlevées à l'Eglise et à saint-Pierre, par où l'on voit que depuis longtemps les papes étaient véritablement souverains et maîtres de ces territoires. Le roi franc reste sourd aux réclamations de la cour grecque ; et quand plus tard la perfidie de Didier oblige Charlemagne à franchir les Alpes, ce héros illustre renouvelle la donation de Pépin en se servant encore du terme de *restitution* et consolide le patrimoine de saint Pierre ; les papes continuent ensuite à régner en véritables rois indépendants.

Le domaine temporel des papes, conséquence logique du grand principe l'immunité absolue nécessaire aux souverains Pontifes dont il est la réalisation, et en même temps la grande sociale, ne fut donc pas l'œuvre de l'ambition et de l'injustice ; en réalité, il repose sur les titres les plus sacrés et les plus légitimes : les bienfaits et le prestige des papes, leurs vertus admirables, le vœu des peuples, la piété des princes et leurs largesses spontanées ; l'on peut donc dire qu'il a pour base le droit des gens, le droit des traités, et partiellement le droit de la guerre et de la conquête.

Charlemagne succéda à son père Pépin le Bref, héritant de ses sentiments pieux aussi bien que de son royaume. Une guerre de trente-trois ans lui assujettit le pays des Saxons où il envoie des missionnaires et des évêques. Continuant l'œuvre de Charles Martel, il poursuit les Arabes au-delà des Pyrénées, et s'étant emparé de Saragosse, de Pampelune et des villes de la Catalogne, il tient en échec pour longtemps les troupes du Croissant. En Italie, il détrône Didier, dont il prend pour lui-même la couronne et reçoit enfin (au jour de Noël 800) des mains du pape Léon III, le titre et la qualité d'empereur d'Occident. Le souverain Pontife accomplissant un acte de reconnaissance personnelle, donnait en même temps naissance à la société chrétienne en Europe, et constituait, par la restauration du trône impérial, un défenseur officiel et puissant des droits de l'Eglise.

Charlemagne, aussi grand par son génie que par sa valeur guerrière, était digne d'inaugurer ce nouvel ordre de choses. Législateur habile et vraiment chrétien, il fut de plus un protecteur éclairé des sciences, des lettres et des arts ; son règne est un des plus beaux dans l'histoire de l'Eglise et du monde, si les accusations portées contre lui tiennent difficilement devant la vérité historique, surtout si l'on tient compte des circonstances au milieu desquelles il a vécu, et particulièrement du caractère des peuples qu'il eut à combattre.

---

Résumé de la conférence de M. l'abbé Archambeault, professeur de droit naturel.

### *Les degrés de la liberté humaine.*

La raison et l'expérience prouvent que l'homme, quoique doué du libre arbitre, ne possède cependant pas toujours l'exer